

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, jeudi le 2 juin 2016, à 19h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère	Louise Gorman
	Les conseillers :	Michel Perreault
		Claude Cadieux
		Robert D'Auzac
		Sébastien Gros
		Daniel Gauthier
	Le secrétaire:	Dominic Beaulieu
Absent :	Le conseiller	Daniel Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h02 par John Saywell maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Suite à la demande de M. Michel Perreault, le président d'assemblée accorde à celui-ci la permission d'enregistrer la séance.

2016-06-135 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-06-136 Résolution - Confirmation de nomination d'un directeur général par intérim du 27 mai au 5 juin 2016

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le poste de directeur général soit occupé de façon continue;

CONSIDÉRANT les conditions prévues à la « *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien* » lors de l'occupation d'un poste à l'intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Gorman et résolu de confirmer la nomination temporaire de monsieur Dominic Beaulieu à titre de directeur général par intérim pour la période du 27 mai au 5 juin 2016 inclusivement et ce, selon les conditions prévues à la « *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien* ».

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2016-06-137 Résolution - Nomination d'un directeur général par intérim du 6 au 12 juin 2016

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le poste de directeur général soit occupé de façon continue;

CONSIDÉRANT les conditions prévues à la « *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien* » lors de l'occupation d'un poste à l'intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Cadieux et résolu de désigner monsieur Marc Montpetit pour assumer l'intérim à la direction générale durant l'absence du directeur général pour la période du 6 au 12 juin 2016 inclusivement et ce, selon les conditions prévues à la « *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien* ».

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2016-06-138 Résolution – Nomination d'un directeur général par intérim du 13 au 19 juin 2016

CONSIDÉRANT l'absence temporaire du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le poste de directeur général soit occupé de façon continue;

CONSIDÉRANT les conditions prévues à la « *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien* » lors de l'occupation d'un poste à l'intérim;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de désigner madame Rébecca Ménard pour assumer l'intérim à la direction générale durant l'absence du directeur général pour la période du 13 au 19 juin 2016 inclusivement et ce, selon les conditions prévues à la « *Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien* ».

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2016-06-139 Résolution - Constat de nuisance et cause d'insalubrité et octroi d'un mandat aux fins d'obtenir l'éviction et la démolition d'un bâtiment insalubre et vétuste

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé au 1521, chemin de la Rivière-Rouge, Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, est insalubre et vétuste;

CONSIDÉRANT que le bâtiment doit être évacué pour des motifs de santé et sécurité publiques;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment doit être démoli afin d'assurer la sécurité du voisinage;

CONSIDÉRANT que malgré une mise en demeure transmise au propriétaire, celui-ci refuse et néglige de procéder aux corrections requises pour rendre les lieux sécuritaires;

CONSIDÉRANT que malgré des avis verbaux émis par le directeur du service de sécurité incendie, celui-ci refuse et néglige de procéder aux travaux d'urgence de démolition de la cheminée;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Robert D'Auzac et résolu de constater la nuisance et cause d'insalubrité et de mandater la firme Prévost Fortin d'Aoust afin d'entreprendre toutes procédures judiciaires requises visant l'éviction des résidents et la démolition du bâtiment situé au 1521, chemin de la Rivière Rouge dans la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Adopté à l'unanimité
Le maire s'abstient de voter

2016-06-140 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par le conseiller Michel Perreault et résolu que la présente séance soit levée à 19h04

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Dominic Beaulieu
Directeur général par intérim